



Réseau intercommunal des bibliothèques

APPEL A CANDIDATURE POUR UNE RESIDENCE D'AUTEUR

Dans la période d'octobre 2010 à janvier 2011,
la Communauté de communes Vallée de l'Hérault accueille un auteur en résidence dans le cadre du
Réseau intercommunal des bibliothèques.

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Créée en 1998, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault regroupe aujourd'hui les 28 communes des cantons de Gignac et d'Aniane soit environ 30 000 habitants.

Situé au cœur du département de l'Hérault, entre vignes et garrigue, vallées et montagnes, à quelques kilomètres de Montpellier, le territoire communautaire bénéficie d'une localisation privilégiée au croisement de deux axes structurants, l'A75 et l'A750. Cette situation particulière, allée à un riche patrimoine culturel et naturel, lui confère un potentiel considérable.

Territoire attractif, la vallée de l'Hérault connaît une croissance démographique constante supérieure à la moyenne du département de l'Hérault. Dans la mise en œuvre de ses projets, la communauté de communes s'attache à « concilier l'équilibre entre un développement harmonieux des activités d'une part, et la préservation de l'environnement et de la qualité de vie d'autre part, dans un souci de développement durable du territoire. »

Le Réseau intercommunal des bibliothèques

Créé en 2007, le Réseau intercommunal des bibliothèques de la vallée de l'Hérault se caractérise par la mutualisation des ressources documentaires disponibles sur le territoire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, par la mise à disposition de moyens d'acquisition importants auprès des 21 bibliothèques existantes et par l'harmonisation des conditions d'accès à ces richesses culturelles.

A l'automne 2009, 15 bibliothèques ont ainsi intégré le réseau informatisé et plus de 100 000 références (livres, bandes dessinées, revues, documents sonores et audiovisuels) sont donc accessibles à tous les usagers des bibliothèques grâce à la carte unique et au service de portage des réservations.

Le Réseau intercommunal des bibliothèques de la vallée de l'Hérault, c'est également la concrétisation d'une politique culturelle visant au soutien d'équipements de proximité et à la fédération d'acteurs publics, associatifs et privés autour de projets innovants offrant un rééquilibrage de l'offre sur l'ensemble du territoire.

C'est donc dans cet esprit que la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'engage à travers son Réseau intercommunal des bibliothèques à soutenir la création artistique et littéraire en proposant des temps d'accueil en résidence à des artistes (écrivains, comédiens) qui bénéficient ainsi de conditions idéales pour concrétiser leurs projets.

La résidence d'auteur 2010

Conditions de résidence

La résidence est ouverte aux auteurs (écrivains, illustrateurs, scénaristes) ayant déjà publié au moins un ouvrage à compte d'éditeur et qui portent un projet d'écriture précis destiné au public adolescent (13 / 18 ans).

La durée de la résidence est fixée à 3 mois maximum (entre le 15 octobre 2010 et le 15 janvier 2011).

Activités du résident

Le principe de la résidence est d'offrir à l'auteur le temps et la liberté de créer en toute sérénité son projet d'écriture.

Le résident est par ailleurs invité à participer à des animations (rencontres, lectures, ateliers,...) à destination du public adolescent sur le territoire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, organisées par le Réseau intercommunal des bibliothèques en médiathèques et bibliothèques, milieu scolaire et associatif.

Ces animations seront organisées en partenariat avec des associations et des institutions locales.

Le type d'animations et les thèmes choisis, sont définis par le Réseau intercommunal des bibliothèques de la vallée de l'Hérault en partenariat avec l'auteur, en fonction des objectifs, du public cible (adolescents) et des partenaires du projet.

Objectifs

- Offrir à l'auteur les conditions favorables à la création d'une œuvre.
- Faire découvrir à l'auteur un territoire riche d'une population dynamique et d'une histoire locale emprunte de légendes.
- Accentuer et promouvoir l'engagement culturel de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault en faveur de la création artistique.
- Fédérer les différents acteurs culturels et éducatifs du territoire autour d'un projet commun : bibliothèques, collèges, lycée, services municipaux pour la jeunesse, associations (dont radio), artistes,...
- Développer le lectorat de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault en proposant des actions adaptées permettant l'implication des publics adolescents.
- Donner le goût de l'écriture, de l'écoute et de la lecture à voix haute à différents publics.
- Proposer des rencontres interculturelles à travers l'association de l'écrit, de l'image et de la musique.

Public cible

L'étude des publics fréquentant les services du Réseau intercommunal des bibliothèques permet de constater, comme pour un grand nombre d'autres établissements de lecture publique, que le public adolescent est malheureusement quasi absent (les 13/18 ans représentent moins de 7% des lecteurs inscrits en bibliothèque).

Le Réseau intercommunal des bibliothèques se doit donc de mettre en place des actions spécifiques et adaptées pour tenter de capter ce public, en œuvrant à la modification de la perception qu'ont les adolescents des bibliothèques.

Il s'agit en effet de mettre en valeur la vitalité des bibliothèques qui s'exprime par des actions culturelles attrayantes, des collections diversifiées répondant à des besoins de divertissement et de formation, de nouveaux supports documentaires et des accès aux nouvelles technologies, des partenariats innovants avec les différents acteurs culturels, sociaux et éducatifs du territoire.

Partenaires

- **Points Relais Infos Jeunes (PRIJ) :** La mise en réseau des acteurs professionnels œuvrant auprès du public adolescent, lancée au cours de l'année 2008 à l'initiative de la Communauté de communes et du Centre Régional Information Jeunesse Languedoc-Roussillon et aboutissant au conventionnement de Points Relais Infos Jeunes, est un véritable atout permettant au Réseau intercommunal des bibliothèques de s'appuyer sur des structures identifiées participant à une dynamique fédératrice. La réciprocité des échanges devant être instaurés dans ce contexte permettra de travailler sur la perception des établissements de lecture publique qu'ont les adolescents, de sorte que les bibliothèques et médiathèques municipales du territoire soient considérées comme des lieux de vie et d'échanges au sein desquelles les notions relatives au divertissement et à la formation soient parfaitement perceptibles.
- **Etablissements scolaires :** Alors que des actions spécifiques sont ponctuellement mises en place entre certaines bibliothèques municipales et les collèges des mêmes communes, il est nécessaire de développer ces échanges à l'échelle intercommunale. Des interventions au sein de ces établissements et du Lycée agricole de Gignac, pouvant intégrer les programmes développés par les enseignants, seront donc l'occasion d'externaliser les actions des bibliothèques et d'agir ainsi au plus près du public visé.
- **Autres :** D'autres partenariats pourront être mis en place localement avec des associations, des artistes, les annexes de l'école intercommunale de musique, les différents services municipaux...

Informations pratiques

Equipements mis à disposition

- **Hébergement :** La Communauté de communes Vallée de l'Hérault met à disposition de l'auteur un logement (type F1 ou F2) meublé et équipé permettant une totale autonomie de l'auteur.
- **Moyens techniques :** La Communauté de communes Vallée de l'Hérault met à disposition si nécessaire les équipements informatiques requis pour la réalisation du projet d'écriture de l'auteur (ordinateur personnel portable avec lecteur de CD/DVD et imprimante).

Nature des frais à la charge de l'auteur

Déplacements locaux et personnels, nourriture, téléphone, papeterie, consommables imprimante.

Déplacements

Lorsqu'il est invité à participer à une animation organisée par le Réseau intercommunal des bibliothèques, l'auteur résident est accompagné par un agent de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault.

Financement

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault et l'auteur résident effectueront une demande de **crédits de résidence** auprès du **Centre National du Livre (CNL)**. Néanmoins, la communauté de communes ne peut en aucun cas garantir ni l'attribution, ni le montant de ces crédits octroyés par des commissions élues et qui ont leurs propres critères d'éligibilité.

En cas de refus du CNL, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault assurera une rémunération à l'auteur résident pour le soutenir dans sa démarche de création et prendra en charge le paiement des prestations réalisées dans le cadre des animations proposées (rencontres, lectures, ateliers) sur la base des conditions fixées par le droit d'auteur (ou revenus accessoires) et/ou sur la base du salariat (contrat d'intervenant salarié / portage salarial).

Convention

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault établit et signe avec l'auteur résident une convention précisant les différents aspects de la résidence.

Inscription

Procédure de demande d'inscription en résidence

Merci de retourner à la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, par courrier ou par mail :

- le formulaire d'inscription, dûment rempli ;
- un CV ;
- une bibliographie ;
- un descriptif de votre projet d'écriture ;
- une proposition d'actions et d'interventions publiques
- un justificatif récent concernant votre statut social (n° SIREN /SIRET, affiliation Agessa ou Maison des artistes, association support...).

La date limite de transmission des dossiers de candidature est fixée au 05 mars 2010.

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection du Réseau intercommunal des bibliothèques de la vallée de l'Hérault avant le 27 mars 2010.

L'auteur sélectionné par le Réseau intercommunal des bibliothèques est ensuite contacté directement pour établir son inscription définitive. Lorsque la candidature est acceptée, une convention d'accueil en résidence est signée entre la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et le résident.

Précisions pour les demandes de crédits de résidence

Le CNL ne statue que sur les séjours en résidence supérieurs à 2 mois pour des auteurs ayant déjà publié à compte d'éditeur à plus de 500 exemplaires.

Pour plus d'informations sur les bourses du Centre National du Livre :

<http://www.centrenationaldulivre.fr/?CREDITS-DE-RESIDENCE-AUX-AUTEURS>

Avant toute démarche, nous vous conseillons de prendre contact avec le CNL afin de vérifier votre éligibilité aux bourses :

Bureau des Auteurs

Valérie ICHOU

01 49 54 68 12 / valerie.ichou@culture.gouv.fr

Programme prévisionnel de la résidence d'auteur 2010

15 octobre 2010	Lancement officiel de la résidence lors d'une rencontre réunissant tous les acteurs et les partenaires du projet
Du 18 au 22 octobre 2010	Rencontres en bibliothèques, collèges, lycée et PRIJ pour la mise en place des ateliers
Du 25 octobre au 22 décembre 2010	Ateliers d'écriture, d'illustration et de mise en musique ponctués d'interventions publiques en bibliothèques
15 janvier 2011	Sortie de résidence à travers une soirée au cours de laquelle seront présentés les travaux réalisés en ateliers (lectures, concert, exposition)

Contacts

Communauté de communes Vallée de l'Hérault
Réseau intercommunal des bibliothèques
Yvan RAVAZ
2, Parc d'Activités de Camalcé
34150 GIGNAC
Tél : 04 67 57 04 50
Courriel : ylvan.ravaz@cc-vallee-herault.fr